

nuation de vôtre zele, pour le bien du service du Roy et pour les interêts de vôtre patrie, qui son assurément tres liés avec ceux de sa Majesté, comme vous le scavés vous même mieux que personne."

1) s. EA VI 2, 1129 (Nr. 542)

2) s. AH 11/95. Zugs Gesandte hatten den Auftrag, die Neutralität nicht bloss für Chablais und Faucigny, sondern für ganz Savoyen zu verlangen!

Original - AH 77, 233-236 - Seite 236 leer

34

1703 April 8., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN ROGER BRULART, MARQUIS DE] PUY-SIEUX, AN [ALT] LANDVOGT [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

"J'apprens qu'il y a dans vôtre ... Canton [Zug gemeint] des dispositions a accorder a l'Empereur [L e o p o l d I.] les nouvelles levées qui ont esté demandées par les Ministres de la Ligue [- Franz Ehrenreich Graf von T r a u t m a n n s d o r f f, der Gesandte des Röm. Reiches, hatte von den kath. Orten, und Peter V a l k e n i e r, der Gesandte Hollands, sowie William A g l i o n b y, der Gesandte Englands, hatten von den neugl. Orten Aufbrüche verlangt -]¹. Je serois Etonné si vos seigneurs superieurs [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug] prenoient un pareil party [- bekanntlich lagen Frankreich mit Spanien einer- und Oesterreich, Holland und England anderseits miteinander im Kriege -], et quoy que la bonne conduite qu'ils ont tenue Jusqu'a present suspende en quelque maniere mon aprehension, J'ay crû neantmoins estre obligé d'eclairer de prez les brigues qui peuvent estre faites sur cela; ainsy ce mot est pour vous prier ... de vouloir voir tous nos amis de savoir les sentimens que l'on a sur cette levée affin de pouvoir me mander positivement si vous prevoyez qu'il y ayt un penchant asez fort pour qu'elle eut lieu, Il est de Consequence pour le bien de votre patrie et pour les jnterrests du service du Roy [L u d w i g XIV.] que cela N'arrive pas car vos seigneurs superieurs Ne pourroient accorder cette levée sans Contrevenir aux alliances et par consequent le Roy se Verroit obligé de leur en retrancher les fruits [=Pensionen], outre que sa Majesté ayant beaucoup de lieu de se plaindre d'une pareille Conduitte pourroit meme encore prendre d'autres resolutions plus facheuses, ainsy Je vous prie pour peu que vous ... apreniez qu'il se fasse la moindre brigue dans vos Communes [Aegeri, Menzingen und Baar sowie die Stadt Zug gemeint] pour

cette levée d'employer tous nos amis avec activité pour l'empêcher [- Entscheidungsbehörde für Aufbrüche waren die Gemeindeversammlungen der obgenannten Gemeinden -]. Quoy qu'il y ayt déjà quelque tems que j'aye demandé au Roy le fond des pensions les grandes depenses auxquelles sa majesté est engagée pendant un tems qu'elle est obligée de se deffendre contre tant d'ennemis Je ne prevois pas que je puisse recevoir ce fond avant le ... [15] du mois de May prochain, mais aussitot que je l'auray Je ne manqueray pas de faire savoir a vos seigneurs superieurs le tems auquel Jls pourront envoyer chercher la pension de votre ... Canton et de leur marquer le jour, et je vous prie de les en asseurer de ma part, J'espere qu'ils conserveront de leur Coté des sentimens avengeux pour les Interrests des deux Couronnes [Frankreich und Spanien gemeint] qu'ils ne changeront rien au passé pour ce qui regarde le service des troupes [- Beat Jakob II. Zurlauben unterhielt bekanntlich selbst auch eine Kompagnie im Regiment Pfyffer in franz. sowie eine im Regiment Amrhyn in span. Diensten -], qu'ils ont a la Solde du Roy qu'ils n'ecouteront pas toutes les Chicannes qui y pourront etre proposées sur cela par les Ministres de la ligue aussi bien que les pretendues transgressions que les Ennemis du Roy rendent reelles de leur coté par l'alicence [=par la licence?] que donnent les loüables Cantons protestans aux troupes qu'ils ont au service d'hollande d'aller partout jndiferamment ayant actuellement le Regiment de [Oberst Vinzenz] sturler [=S t ü r l e r] aux Environs de Landaw."

1) s. EA VI 2, 1057 k

Original - AH 77, 237-244 - Seiten 242, 243 und 244 leer

35

1700 November 18., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN ROGER BRULART, MARQUIS DE] PUISIEUX, AN [DEN] LANDVOGT [DER FREIEN AEMTER, BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN¹

"J'ay receu le paquet que vous m'avés adressé dans lequel j'ay trouvé les deux lettres que vous avés pris la peine de m'eschrire les 16. et 17. de ce mois et les memoires qui y estoient joints, comme le Roj d'Espagne [K a r l II.] est mort et que par cet Evenement les affaires changent de face jl n'est plus question des Reflexions dont jl est fait mention par vostre memoire, mais Je

41